

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1908)
Heft: 120

Artikel: Une étrange pénalité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257596>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Une étrange pénalité

Un de nos confrères signale, tout en s'informant si le fait est exact, qu'en Angleterre les femmes médisantes étaient condamnées à porter une muselière. Et pour bien prouver qu'il ne s'agit pas là d'une fantaisie humoristique, on a reproduit et gravé l'image de quelques-uns de ces engins qui existent encore en assez grand nombre. Dans le Cheshire, il y en a treize, dans le Lancashire cinq ou six, autant dans le Staffordshire, et un seulement dans le Derbyshire. Ce qui tendrait à prouver que les femmes du Derbyshire étaient plus économes de leurs paroles que celles du Cheshire.

On ne saurait contester cette pénalité appliquée par les tribunaux anglais pour la dernière fois en 1824. En effet, on appliquait aux représentantes du sexe faible, coupables de diffamation, la muselière. Ce supplice a fonctionné en Angleterre et en Ecosse durant quatre siècles.

On l'infligeait aux femmes volontairement médisantes, ainsi qu'à celles dont les écarts de langage, le nervosisme, l'irrésistible attrait des « potins », entraînaient à en dire trop long sur les personnes, jusqu'à nuire à leur réputation, à leur honneur.

Après un jugement sommaire, on passait la muselière à l'imprudente et un constable la promenait sur la place publique, pendant un temps déterminé, la conduisant ainsi au moyen d'une laisse attachée à la muselière.

Cette coutume de museler les dames a vraiment existé. L'extrait d'un jugement en

date du 3 juillet 1741, en fait foi. Voici la teneur :

« Elisabeth, femme de Georges Holborn, a été punie de deux heures de muselière à la croix du marché, à Morpeth, par ordre de MM. Thomas, Gait et Georges Nicholls, alors baillis, pour paroles scandaleuses et injurieuses envers plusieurs personnes de la ville, et, notamment, envers les dits baillis. »

L'ingéniosité britannique créa de nombreux modèles de muselières plus ou moins baroques, les unes en forme de casques, les autres sous l'apparence de masques ; mais la plus pratique, la plus usitée, fut celui qui consistait en un cercle de fer contourant la tête et retenu au niveau de la bouche par un demi cercle perpendiculaire se moulant sur le crâne. Tous étaient munis d'une lame métallique à introduire dans la bouche pour paralyser la langue.

On donnait aussi à cet appareil les noms de « bride des commères » ou « bride des bavardes ».

En dehors des endroits signalés plus haut, on conserve de ces muselières en plusieurs musées municipaux, à Newcastle, à Ludlow, à Worcester, etc. et dans des cabinets d'antiquaires. On en a découvert, il y a quelques années, tout un lot à Edimbourg, dans l'ancien château des comtes de Moray. Aux archives de Worcester, on peut lire cette note datée de 1658 :

« Payé pour réparation de la muselière pour museler les femmes querelleuses, avec l'achat de deux cordes pour la même, et un schelling et onze pence. »

Quelques-unes étaient armées d'un sys-

teme de torture permettant au constable de maîtriser la patiente en cas de rébellion.

Cet usage était cruel, diriez-vous ? Certes, mais combien est plus cruel parfois une pointe, une saillie, un mot, souvent dit sans intention de faire blessure. Que de malheurs ont été causés par l'abus de la parole !

La sécurité des relations sociales est essentiellement basée sur cette forme égoïste de la bienveillance qui s'appelle la discrétion. Il faut être bien sûr de l'esprit dans lequel on verse confidences ou appréciations sur autrui, pour ne pas s'exposer à voir filtrer, au dehors, les unes et les autres.

Or, sait-on le chemin que fait la médisance et son mode de marche ? Elle va très vite et grossit en route. C'est une boule qui s'augmente des malveillances, des haines ou même simplement des légèretés qu'elle traverse. Partie quelquefois d'un trait d'esprit comme une bulle de savon d'un flot de mousse, elle n'a pas souvent la bonne fortune de crever inoffensive et de disparaître sans trace. Une parole méchante semble un noyau central, attirant, par affinité, toutes les mesquineries errantes et la personne qui l'a prononcée la nie souvent de bonne foi, ayant peine à la reconnaître sous les agglomérations qui la difforment.

Quant à la femme médisante par méchanceté, c'est un fléau social. Aussi, quand on sait tout le mal causé par une femme médisante, on est presque tentée de réclamer le rétablissement de la muselière pour pas mal de dames contemporaines. Mais, ce jour-là, il ne faudra point lésiner sur la commande des muselières : les élues ne manqueront pas !

De rechef, les cheveux de Van Felst se hérissèrent.

Les chevaliers, en un clin d'œil l'eurent couvert de chaînes et entraîné, muet et tremblant toujours suivis par les pages impassibles.

VII

Ils arrivèrent bientôt dans une grotte, au fond de laquelle, sur un trône, entourée de cent hérauts d'armes, une femme, une horrible mégère, une vieille sorcière édentée, hideuse, se trouvait assise.

Une chouette, qui fixa le bonhomme avec opiniâtreté, s'appuyait sur l'un des bras du trône de la vieille et lança soudain dans l'air une note rauque, lugubre, épouvantable.

Alors, la sorcière fit un signe...

Van Felst, plus mort que vif, comprit que sa dernière heure était venue...

Il s'agenouilla... et recommanda son âme à Dieu.

Trente lames nues brillèrent sur sa tête. Plus de doute, il allait périr.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 7

LA DEMEURE ENSORCELÉE

CONTE

par Henri Demesse

Jacob, couvert de loques déchiquetées, au milieu de tout cet attirail, près de cette femme, si complètement belle, et bien que dans sa posture suppliante, avait pourtant l'air du maître. Il semblait transfiguré.

Un Jacob Mayermann qu'il ne connaissait pas apparut à Van Felst.

Le juif, tout à coup se leva.

Il prit la main de la jeune femme, qui se leva à son tour et suivit Jacob.

Tous les deux, ils pénétrèrent dans la grande salle.

Le juif prit place en face d'un couple et la danse continua de plus belle.

Mais, alors, Jacob aperçut Van Felst, qui se tenait blotti dans un coin, où il se dissimulait le plus possible.

En le voyant, il lança une imprécation terrible !

Les danseurs disparurent aussitôt comme par enchantement... et Van Felst demeura seul, tremblant de tous ses membres...

Subitement l'obscurité se fit autour de lui.

Plus de fleurs, plus de clartés, mais l'obscurité épaisse et la solitude profonde.

Instinctivement, le Hollandais comprit qu'il allait se passer quelque chose d'effroyable.

En effet, quatre chevaliers, à la visière baissée, bardés de fer, parurent, l'épée nue au poing, tandis que douze pages, vêtus de rouge, qui les accompagnaient, portant chacun une torche dont la lueur rougeâtre et vacillante éclairait sinistrement ce lieu tout à l'heure scintillant et si animé.